



Si votre ancienneté est erronée, vous devez la faire corriger par la Commission scolaire en remplissant le formulaire de correction.

Vous avez jusqu'au 14 novembre 2008 pour faire corriger votre ancienneté.

Nom :	Prénom :
Matricule :	Téléphone :
Classe d'emploi :	Lieu de travail :
Correction demandée : _____ _____ _____ _____	

Toutes les demandes de correction doivent être adressées au syndicat par télécopieur au 514-362-0728 ou par courrier électronique. scfp1208@qc.aira.com